

Motion 1412

demandant la création d'un fonds cantonal destiné à faciliter (sous conditions) la reconversion des exploitations agricoles conventionnelles désireuses de passer à un mode de culture biologique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la grave crise que traverse l'agriculture après la maladie de la vache folle et l'épidémie de fièvre aphteuse ;
- la perte de confiance des consommateurs envers l'agriculture conventionnelle et leur choix toujours plus marqué en faveur des produits issus de l'agriculture biologique ;
- les difficultés financières considérables qu'entraîne pour une exploitation la conversion à l'agriculture biologique ;

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en œuvre des études et des mesures, notamment des aides financières, destinées à faciliter (sous conditions) la reconversion des exploitations agricoles conventionnelles désireuses de passer à un mode de culture biologique (label bourgeon suisse)
- à intervenir auprès du Conseil fédéral pour que tous les produits bio vendus en Suisse (production indigène et étrangère) soient conformes aux prescriptions du cahier des charges édicté par l'Office fédéral de l'agriculture pour pouvoir bénéficier de ce label.